



PRIX DE THESE DE L'IFR

« Mutation des normes juridiques »

Session 2016

Communiqué du 29 septembre 2016

L'Institut Fédératif de Recherche « Mutation des normes juridiques » (qui regroupe les sept équipes de recherche en droit de l'UT1 Capitole) a décidé de donner une visibilité particulière à nos meilleurs travaux de doctorat en droit en créant trois prix de thèse :

- le prix *Gabriel Marty* (en Droit privé),
- le prix *Maurice Hauriou* (en Droit public),
- le prix *Jacques Cujas* (en Histoire du droit).

Ces prix cherchent à promouvoir les travaux menés au sein de l'École doctorale « Sciences juridiques et politiques », à les rendre visibles et accessibles rapidement. Ils consistent en la publication des thèses aux Presses de notre Université avec diffusion par les éditions LGDJ-Lextenso. L'intégralité des frais est prise en charge par l'IFR. Ces prix sont attribués chaque année aux docteurs toulousains au titre d'une soutenance l'année civile précédente lorsque leur travail aura été proposé par le jury pour un prix.

La sélection 2016 a été effectuée en deux temps. Une première étape, opérée au mois de mai par le Comité directeur de l'IFR sur la base de deux rapports de lecture, a permis de proposer la ou les deux meilleures thèses de chaque spécialité à des personnalités extérieures à l'Université, professeurs reconnus (Monsieur Robert Hertzog, Professeur émérite de Droit public - Université de Strasbourg ; Monsieur Jean-Baptiste Seube, Professeur de Droit privé – Université de la Réunion ; Monsieur Marc Ortolani, Professeur d'Histoire du droit – Université de Nice Sophia Antipolis) qui ont choisi les lauréats.

Sont ainsi récompensées pour cette cinquième moisson de thèses :

- prix Maurice Hauriou 2016 : **Arnaud Duranthon** pour sa thèse intitulée « Subsidiarité et collectivités territoriales. Étude sur la subsidiarisation des rapports entre État et collectivités en droit public français », préparée sous la direction de Monsieur le Professeur Philippe Rimbault et soutenue le 2 décembre 2015, au sein de l'Institut Maurice Hauriou (IMH).
- prix Gabriel Marty 2015 : **Louis Marie Schmit** pour sa thèse intitulée « Les définitions en droit privé », préparée sous la direction de Monsieur le Professeur Jérôme Julien et soutenue le 8 décembre 2015 au sein de l'Institut de Droit Privé (IDP).
- prix Jacques Cujas 2016 : **Claire Faure** pour sa thèse intitulée « La justice criminelle des capitouls de Toulouse (1566-1789) », préparée sous la direction de Monsieur le Professeur Philippe Nelidoff et soutenue le 27 novembre 2015 au sein du Centre Toulousain d'Histoire du Droit et des Idées Politiques (CTHDIP).

Ces prix seront remis aux lauréats sous forme de parchemins lors de la rentrée solennelle de la Faculté de Droit.

Les lauréats présentent par ailleurs des parcours remarquables :

- Après une licence en droit public à l'université Toulouse 1 Capitole, **Arnaud Duranthon** est entré à l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence dont il a été diplômé en 2009. Après avoir été ATER en droit public à Sciences Po Toulouse et avoir assuré des cours dans plusieurs établissements d'enseignement supérieur (Université Toulouse 1, Instituts de formation en soins infirmiers, Faculté libre

de droit...) et suite à sa qualification par le CNU, Arnaud Duranthon a été nommé Maître de Conférences à la Faculté de droit de l'Université de Strasbourg le 1er septembre 2016. Il y assure des enseignements de droit des collectivités territoriales, de droit des institutions administratives, de droit des libertés fondamentales et de théorie du droit.

Outre le prix Maurice Hauriou délivré par l'IFR, sa thèse a également été primée par le Sénat (Premier prix de thèse 2016) et par l'Académie de législation (Prix Bazille 2016).

- **Louis-Marie Schmit** est titulaire d'un Master 2 Droit privé fondamental obtenu à l'UT1 Capitole. Il a été doctorant contractuel (2010-2013) puis ATER (2013-2015). Ayant été qualifié aux fonctions de Maître de Conférences par le CNU en mars 2016, il a obtenu un post-doctorat à UT1.
- **Claire Faure** est titulaire du Diplôme Supérieur du Notariat, d'un Master 2 Histoire du droit et des institutions et d'un doctorat obtenu dans le cadre du Centre Toulousain d'Histoire du Droit et des Idées Politiques. Elle a été qualifiée par le CNU d'Histoire du droit cette année et a également obtenu, pour sa thèse, le prix Ourliac de l'Académie de législation.